

Haute-Saône Avenir

Mme la Présidente,
M. Le Maire
Mmes et MM les conseillers communaux et généraux
MM et Mme représentants de la presse et du public,

Question écrite

Celine

11.12.18

N°46

Communications entre la population et le conseil général

Les parents et enfants de la crèche des Barbouilles ont adressé un courrier à l'attention du Conseil Général via notre Présidente avant notre dernière séance. Cependant, nous n'en avons reçu ni copie, ni communication y relative le 6 novembre dernier.

Les courriers des citoyens comme leurs téléphones ou interpellations sont leurs seuls liens avec leurs représentants politiques qu'ils soient au législatif ou à l'exécutif. Dans certains cas, cela peut donner lieu à une étude en commission, une communication via la presse, une résolution, une motion, etc.

Plusieurs citoyens ont déjà fait part de leur désarroi n'ayant pas de réponse du Conseil Communal ou parce qu'en relançant directement un Conseiller Communal, il constate qu'il n'ait pas au courant de leur écrit.

Dernièrement, HSA a reçu une copie de la lettre des Barbouilles en direct, car selon leurs informations, ce courrier aurait été retenu à la demande de M. le Maire auprès de notre Présidente.

A notre connaissance, ce n'est pas le seul courrier non-transmis aux conseillers généraux, nous connaissons déjà un cas en 2015. Nous aimerions de plus amples renseignements et savoir si nous ne sommes pas là face à un déni de démocratie en refusant la parole du et au peuple ?

Comment se fait-il qu'un exécutif interfère dans les affaires d'un législatif ? On n'est clairement pas dans une situation de collaboration entre conseils, il s'agit des prérogatives de l'autorité supérieure du Conseil Général. N'y-a-t-il pas un manque de respect de la séparation des pouvoirs ?

Combien de fois depuis le début de notre commune, l'expression écrite de nos citoyens à notre attention ne nous a-t-elle pas été transmise ?

Nous ne pouvons, qu'inviter les citoyens à s'adresser à l'avenir, au bureau du CG et aussi aux chefs de groupes. Les adresses sont à disposition sur le site communal.

De plus, nous remercions la Présidente de bien vouloir transmettre via la voie officielle le document pré-cité et les autres s'il y en a.

Nous vous remercions de vos réponses.

Celine Gauthier